

Ateliers de savoirs socio – linguistiques (ASL)

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

- Nom de l'organisme : CO-Alternatives
- Adresse : 27 rue d'Amsterdam
- Code postal et ville : 75008 Paris
- Référent au plan national: Mariela DE FERRARI (conceptrice de la démarche pédagogique)
- Fonction/statut : Présidente
- Téléphone : 01 55 32 37 65 Courriel : formations@deferrari.fr
- Référent au plan local expérience IA 93: Monsieur Dominique Levet
- Coordinateur Mission Générale d'Insertion (MGI) : dominique.levet1@ac-creteil.fr

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ATELIERS DE SAVOIRS SOCIO – LINGUISTIQUES

Objectifs

Favoriser l'utilisation des espaces sociaux et éducatifs des populations migrantes de façon autonome à travers des apprentissages socio-linguistiques contextualisés, en prise directe avec les représentants desdits espaces de la société tels que l'institution scolaire.

Exemple : Action expérimentale ASL « Parent d'enfant-parent d'élève » Inspection académique de Seine Saint Denis. L'objectif est de développer la parentalité scolaire afin que les parents participent aux interactions nécessaires à la réussite de leurs enfants au Collège.

Public visé

Majoritairement des femmes souhaitant développer leur autonomie sociale en communication.

Modalités

Selon les conventions partenariales les ateliers sont coanimés par les intervenants formés des associations partenaires et des professionnels des institutions ex : personnels de l'institution scolaire, Réussite éducative, CAF, Caisse nationale d'assurances maladie, Fédération de l'école des parents et des éducateurs, fédérations de parents d'élèves. De deux à quatre fois par semaine, selon disponibilités.

Lieu de déroulement de l'action ou territoire concerné

France, en particulier territoires bénéficiant d'un CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) en privilégiant un déroulement alterné dans les locaux des associations et des institutions.

Dans l'expérience de la Seine Saint Denis, le temps des ateliers se développe dans deux espaces : celui de l'association porteuse de l'action et celui du collège partenaire et partie prenante de la pédagogie. La particularité de ce dispositif concerne les dynamiques de co-animation, portées par un formateur-animateur d'adultes et un enseignant du Collège.

Partenariats

Écoles, Collèges, Inspections Académiques et associations de proximité, Projets Réussite Éducative, collectivités territoriales, REAAP.

Cadre législatif ou réglementaire le cas échéant : Fiche 7 du Comité Interministériel à l'Intégration (CII) du 24 avril 2006

FINANCEMENT DU DISPOSITIF OU DE L'ACTION

Lignes 104 (DAIC) et ligne 147 (DGJSCS) via les Préfectures, collectivités territoriales

ÉVALUATION

Selon projets associatifs spécifiques.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Article de LÉBOUCHER Annick, DE FERRARI Mariela, (2009) Un apprentissage citoyen de la langue in revue Territoires, n°502, pp.46-48, Paris, Adels